



L'Association des Directeurs de Maison de Repos

vous invite au forum des soignants

"Et si la personne désorientée devenait pilote de son projet de vie ... ?"

Au Centre Culturel de La Marlagne-Wépion, le mardi 19 novembre 2019

Chemin des Marronniers, 26 - 5100 Wépion

08h15' : Accueil des participants.

09h00' précises : Mot de bienvenue par la Présidente de l'ADMR et présentation de la journée par Monsieur Philippe VANDENBROECK, consultant en management des équipes chez Valloris/Coopera.

9h10' : « **Maintenir l'autodétermination des personnes vulnérables : un défi pour les professionnels !** » par Monsieur Jean-Louis Korpès, Professeur en retraite de la Haute École de Travail social de Fribourg (Suisse), formateur et conseiller (en Suisse, en France) au PPH ainsi que plusieurs sessions autour du concept d'autodétermination et de l'évolution du concept de handicap.

10h45' : Pause et visite des stands.

11h15' : « **Projet de vie ou projet d'EnVie(s) ?** », par Madame Alexandra Bertolutti, Facilitatrice Formation et Relations partenariales et développement de collaboration pour la Région wallonne chez senior Montessori.

12h15' : Débat et questions.

12h30' : Apéritif dans les stands suivi du repas (formule buffet).

14h00' : **Présentation des différents projets sélectionnés dans le cadre du concours « Anim'awards » et débat avec les équipes des institutions sélectionnés**, par Monsieur Philippe VANDENBROECK, consultant en management des équipes chez Valloris/Coopera.

15h30' : Nomination des gagnants des Anim'awards et distribution des prix.

16h30' : Remise des attestations selon les directives de la Région wallonne et de la Région bruxelloise.

Inscription uniquement :

- **Via le site internet** www.admr-asbl.be : dans l'onglet « agenda – inscription à notre formation ».

Prix : 75 € (directeur non membre) ou 60 € (directeur membre) ou 40€ (autres fonctions). La somme est à verser au compte n° BE52 0682 0594 8609 de « ADMR asbl – Sambreville », en indiquant **le(s) nom(s) du ou des participant(s)** et non celui de l'institution.

Date limite des inscriptions le vendredi 8 novembre 2019.

En cas de désistement après le 8 novembre 2019, la totalité du montant de l'inscription sera due.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement.